



Pour les Brûlés. Humectez l'endroit brûlé avec du Pain-killer de Perry Davis, jusqu'à ce que la douleur cesse. Ça ne sera pas long.

Le Baume d'Allen guérit les Toux les plus obstinées. On le garantit.

LE SORELOIS

MARDI, LE 28 AOUT 1888.

Par conviction !!

"Nous n'avons point donné le caractère national au gouvernement par tactique ou manœuvre politique, nous l'avons fait par conviction."

Le Courrier du Canada, relevant ces paroles de M. Mercier, contenues dans son fameux discours de l'île d'Orléans, ajoute :

"Allons donc ! monsieur, nous prenez-vous pour des enfants ? C'est par conviction que vous avez mis en foulerie le drapeau libéral, vous qui êtes toujours proclamé le successeur de Papineau ! C'est par conviction que vous subissez M. Trudel et l'Étendard, vous qui avez dit un jour : "Vieille politique-religieuse, voilà l'ennemi !"

C'est par conviction que vous courtoisez les ultramontains ministériels, vous qui avez crié d'une voix si éclatante : "dans cette école des ultramontains on est lâche."

C'est par conviction que vous faites le bon apôtre depuis un an, vous à qui l'on attribue cette parole : "Beaugrand devrait comprendre qu'avant de faire la noce, il faut marier la tête."

Voire conviction, M. Mercier, la voici : tâcher d'arriver au pouvoir avec l'aide des nationaux, y rester une fois rendu."

Autre belle phrase de M. Mercier : "Je me contente seulement de rappeler aux libéraux, jeunes ou vieux, qu'en 1871, des hommes comme les Dorion, les Letellier, les Fournier, les Holton, les Jetté, les Laflamme, etc., etc., n'ont point eu honte de renoncer au titre de libéraux pour se contenter de celui de nationaux, et qu'ils ont donné la une leçon dont on devrait profiter dans certains quartiers."

L'illusion n'est pas heureuse, fait remarquer notre confrère de Québec. Ah ! M. Mercier ose évoquer le souvenir de la comédie montée en 1872. Il s'agissait d'arriver au pouvoir d'où l'on était éloigné depuis 20 ans. Les vices chers et le vieux drapeau libéral étaient compromis. Que fit-on ? On organisa un nouveau parti qui s'appela national. Tous les rouges en furent. Les Dorion, les Letellier, les Fournier, les Laflamme, les Geoffrion, s'accrochant à cette planche de salut, s'appelèrent nationaux avec un ensemble touchant. Un grand nombre de braves gens se laissèrent duper. Il ne s'agissait plus du vieux parti rouge ; on se n'enrolait pas sous le drapeau de Dorion mais sous celui de Jetté. Le succès couronna cette intrigue. Nos adversaires, prirent le pouvoir, et un beau jour, on ne sait trop comment, il n'y eut plus de parti national, mais on se trouva en face d'un parti libéral avec des ministres comme Dorion, Fournier, Letellier, et même Laflamme encore tout chaud du procès Guibord. Voilà l'histoire du parti national en 1872.

Si M. Mercier n'a que cet exemple à offrir on avouera que l'exemple n'est pas heureux.

Les mandats spéciaux. ET LE GOUVERNEMENT MERCIER

Le 1er mars 1888, M. Mercier, alors chef de l'opposition, proposait un vote de non-confiance contenant les paragraphes suivants :

Que par un état soumis à cette chambre au désir de la loi, il appert qu'il a été émis depuis le 1er juillet dernier des mandats spéciaux pour un montant de \$482,933 dont le paiement n'avait pas été préalablement autorisé par cette chambre.

Que cette Chambre désire conserver le contrôle de la loi lui accordée sur les dépenses publiques et doit l'exercer avec autant plus de rigueur que l'état de nos finances devient plus inquiétant.

Que, dans ces circonstances, tout en accordant avec plaisir les subsides nécessaires à Sa Majesté cette chambre croit devoir consulter les ministres responsables de ces dépenses faites sans l'autorisation de la Législature.

A l'appui de cette motion, M. Mercier disait :

La session était à peine que vous commençait à mettre en pratique un système de violation des droits les plus sacrés des représentants du peuple. Sans tarder on commença à dépenser des deniers sans autorisation. Je comprends

qu'un gouvernement, dans la vacance, peut dépenser quelque argent, s'il y a nécessité vraiment urgente, par suite d'un accident, par exemple, d'un incendie ou quelque force majeure de cette nature. Dans ces cas, fort rares après tout, tout le monde comprend que nécessité fait loi. Mais dans le cas qui nous occupe, le gouvernement ne peut pas plaider force majeure.....M. le président, en face du texte de la loi que chacun peut lire comme moi, n'ai-je pas raison de dire que les ministres ont odieusement trompé la chambre et violé la loi d'une manière flagrante. Comme simple électeur je puis leur demander compte de leurs actes ; je puis leur demander si le gouvernement a droit de dépenser ainsi \$480,000 en mandats spéciaux. A bien plus forte raison dois-je élever la voix comme représentant du peuple. (Débats de 1883, p. p. 752, 758).

Les députés dont les noms suivent votèrent pour la motion de M. Mercier :

MM. Bernard, BERNATCHEZ, CAMERON, Demers, GAGNON, Joly, Laberge, MARCHAND, MERCIER, RINFRET, Stephens et Watts.

Cinq ans se sont écoulés. M. Mercier est le premier ministre, et que voyons-nous ? Son gouvernement soumette aux chambres un état de mandats spéciaux pour une somme de \$180,000.

Le même M. Mercier qui accusait ses adversaires d'avoir odieusement trompé le peuple et violé la loi d'une manière flagrante, s'est placé dans la même position.

Et qu'il ne vienne pas prétendre que, dans son cas, il y avait urgence, force majeure, etc. Non, la plupart des sommes payées sur mandats spéciaux, et mentionnées à la page 221 des Procès-Verbaux de la Chambre, devaient être prévues l'année dernière.

On y voit \$3,000 pour la commission d'agriculture créée à la dernière session ; \$6,741 pour défrayer les dépenses de la codification des lois, commencée depuis plusieurs années ; \$13,000 pour des réparations à des Palais de Justice, qui pouvaient être facilement prévues ; \$6,000 pour la commission des Asiles, en faveur de laquelle on n'avait peut-être pas osé demander d'argent de prime abord ; \$10,000 pour la conférence interprovinciale qui ne devait rien coûter à la province ; \$34,000 pour les loyers, assurances et réparations, services dont les dépenses pouvaient être facilement calculées à l'avance, etc., etc.

Non, M. Mercier ne saurait se soustraire à la condamnation qu'il a portée lui-même en 1883. Il a odieusement trompé la chambre et violé la loi d'une manière flagrante. Il mérite d'être censuré comme ministre responsable de ces dépenses sans l'autorisation de la législature.

Les paroles restent quelques fois, et les votes aussi.

Les chefs libéraux et M. Mercier.

L'honorable M. Mercier est parti dimanche, de Montréal pour Québec, accompagné jus qu'à la gare par quelques uns seulement de ses vieux amis, y compris, bien entendu, les "indispensables" Beausoleil et Préfontaine M. P. Les chefs libéraux de Montréal, les honorables MM. Laflamme et Thibaud, MM. L. O. David, J. E. Robidoux, E. Lareau, E. Lafontaine, A. Boyer, M. P. P., ainsi que M. C. A. Geoffrion, C. R., et M. H. Beaugrand, étaient remarquables par leur absence.

Quelques minutes avant son départ l'honorable monsieur Mercier reçut une adresse, qui fut lue par M. H. Boisseau, au nom des jeunes nationaux de Montréal.

La réponse a été ce que l'on espérait. Le premier ministre a remercié ses jeunes amis de leur "démonstration sympathique et spontanée" — remarquez cependant que la veille et le jour même on avait distribué des milliers de circulaires et de placards invitant les "amis de la bonne cause" à faire un triomphe à M. Mercier — et les suppliés de respecter l'honneur fait entre les libéraux et les conservateurs, et que les derniers malentendus menaçaient de briser.

C'est au moyen de cette alliance, a dit M. Mercier, que les nationaux ont pu triompher à Québec, et c'est par elle seulement qu'ils pourront rester au pouvoir.

Il ajouta que, quoi qu'il arrive, il restera fidèle au gouvernement national.

Il est évident que M. Mercier ne s'occupe nullement des mécontents, des jeunes ou des vieux chefs libéraux, et qu'il n'a rien tant à cœur que de se conserver les bonnes grâces des castors et des conservateurs - nationaux, sans

lesquels il ne serait jamais devenu le premier ministre de Québec.

La situation est donc bien tendue, et nous ne serions pas surpris si tout cela finissait par renvoyer prochainement M. Mercier devant ses électeurs.

Un appel au peuple, voilà ce qu'il faut maintenant.

M. Taillon et la Conversion.

Les derniers messages de M. Mercier.

Un journaliste de Montréal avait demandé à l'hon. M. L. O. Taillon ce qu'il pensait de la lettre de M. Mercier à MM. Hanson Frères, au sujet de la loi de conversion, le chef de l'opposition répondit :

Il y a certaines déclarations inexactes dans cette lettre. M. Mercier, déclare que lorsque le projet de loi fut présenté à l'Assemblée législative, le trésorier et lui-même M. Mercier déclaraient verbalement que le gouvernement renoncera à son projet de conversion s'il ne pouvait le réaliser volontairement et du consentement des porteurs d'obligations. De ce rappel distinctement et clairement par la majorité ministérielle.

M. Sheehy, le trésorier provincial, ne dit que quelques mots et ne donna aucune explication satisfaisante. Le fait est que sa mission de traiter la question, n'était pas à la hauteur de l'importance du sujet.

Du côté conservateur, M. Desjardins, député de Montmorency, discuta la question sous tous ses aspects et dans un esprit de justice, comme il le fait toujours, et le gouvernement, au lieu de se montrer sérieux, lui fit répondre par M. McShane. Tout le monde connaît le genre oratoire de M. McShane. De ce moment même qu'il était de mon côté, comme M. Mercier prétendait que nous ne donnions pas une interprétation exacte de ses résolutions, je lui demandai si, oui ou non, l'intention du gouvernement était de reconnaître la conversion forcée. Il refusa de rien à ajouter au texte des résolutions. Je répétai ma question deux ou trois fois, sans obtenir de réponse ni de M. Mercier, ni d'aucun membre du gouvernement. C'est à ce moment que M. Mercier se leva et dit qu'il n'y avait rien à ajouter au texte des résolutions. Je répétai ma question deux ou trois fois, sans obtenir de réponse ni de M. Mercier, ni d'aucun membre du gouvernement. C'est à ce moment que M. Mercier se leva et dit qu'il n'y avait rien à ajouter au texte des résolutions.

Le R. P. Guillet, O. M. I., qui a rempli avec succès la charge de Préfet de Discipline pendant onze années consécutives, vient d'être nommé Directeur du Collège d'Ottawa.

Cette nomination heureuse, à tous les points de vue, sera accueillie avec joie par tous les élèves de cette florissante institution.

Le R. P. Guillet, en effet, par son dévouement, sa bonté et sa fermeté, avait su s'attirer en même temps, et la confiance de ses supérieurs, et l'estime des élèves.

Le R. P. Guillet, est le fils de M. Didace Guillet, d'Herbiville. Nous offrons nos plus sincères félicitations au R. P. Guillet et nous lui souhaitons plein succès dans la nouvelle charge qui lui est confiée.

Sa Grandeur Mgr Laflèche a fait dimanche les ordinations suivantes, au séminaire de Trois-Rivières. Ont été ordonnés prêtres : MM. Léon Arcand, Alex. Moreau, Chas Beaudet, La Laflèche, Jos. Garceau et J. Dubois. Tous ces messieurs appartiennent au diocèse des Trois-Rivières, à l'exception du Révd M. Dubois, qui appartient au diocèse de St Boniface, Man.

Les bons Extraits culinaires sont plus économiques que les médicaments parce qu'ils sont plus puissants. Essayez les "Royal" et vous verrez.

Au Lac Champlain.

Dimanche dernier MM. Geo. DesRochers, I. N. Ducoudré, Jos. Rivard, N. Alcide Guillaud, Geo. Guillaud, tous de Joliette; Arthur Cornélien et Jos. Cornélien, de Bathier, sont arrivés en cette ville en route pour le Lac Champlain et Saratoga.

Ils avaient notisé le yacht l'Étendard, capt. St Jacques, qui a levé l'ancre sur les deux heures de l'après-midi.

Nos meilleurs souhaits aux voyageurs, qui devront être de retour vendredi.

Action de \$100,000

Un capitaliste français, M. le baron de Sellères, a donné instruction à ses avocats, MM. Augé et Lafontaine, d'intenter une action en dommages intérêts pour \$100,000, contre le syndicat de la manufacture de Berthier.

Le demandeur allègue que les défendeurs ont refusé de remplir les conditions d'un contrat passé avec lui.

Bibliographie.

Nous accusons réception, avec remerciements, du recueil de poésie que vient de publier M. Rémi Tremblay, sous le titre de "Coups d'aile et coups de bec".

Ce recueil contient les meilleures pièces de poésie que M. Tremblay a fait paraître dans les divers journaux du pays depuis quelques années.

Il y en a parmi que l'auteur aurait dû laisser dans l'ombre, tout comme il aurait dû ne les avoir jamais écrites ; mais il y en a, par contre, un certain nombre qui sont très bien sous tous les rapports.

Nouvelle Manufacture

M. le maire Taillon nous apprend que MM. J. B. Lasnier & fils, de la Pointe Lévis, manufacturiers de cierges, devront transporter leur manufacture en cette ville au printemps prochain, peut-être même dans le cours de cet automne.

L'importance des annonces.

John Wanamaker, le riche marchand de hardes à Philadelphie, l'un des hommes d'affaires qui ont le mieux réussi dans l'univers entier, et qui a dépensé des centaines de mille piastres pour annoncer son commerce, a dit : "Discontinuer d'annoncer dans les journaux, c'est comme si vous enleviez votre enseigne. Si vous voulez faire des affaires, il faut que vous le fassiez connaître au public. Les annonces permanentes, quand on les change fréquemment, sont préférables et coûtent moins que des avis spéciaux. Elles ont l'air plus substantielles et sont plus conformes au caractère du commerce. J'aimerais autant tenir magasin sans commis que de discontinuer d'annoncer dans les journaux."

Contre les Refroidissements et les Frissons, il n'y a rien de tel que le Pain-Killer.

Collège d'Ottawa.

Le R. P. Guillet, O. M. I., qui a rempli avec succès la charge de Préfet de Discipline pendant onze années consécutives, vient d'être nommé Directeur du Collège d'Ottawa.

Cette nomination heureuse, à tous les points de vue, sera accueillie avec joie par tous les élèves de cette florissante institution.

Le R. P. Guillet, en effet, par son dévouement, sa bonté et sa fermeté, avait su s'attirer en même temps, et la confiance de ses supérieurs, et l'estime des élèves.

Le R. P. Guillet, est le fils de M. Didace Guillet, d'Herbiville. Nous offrons nos plus sincères félicitations au R. P. Guillet et nous lui souhaitons plein succès dans la nouvelle charge qui lui est confiée.

Sa Grandeur Mgr Laflèche a fait dimanche les ordinations suivantes, au séminaire de Trois-Rivières. Ont été ordonnés prêtres : MM. Léon Arcand, Alex. Moreau, Chas Beaudet, La Laflèche, Jos. Garceau et J. Dubois. Tous ces messieurs appartiennent au diocèse des Trois-Rivières, à l'exception du Révd M. Dubois, qui appartient au diocèse de St Boniface, Man.

Les bons Extraits culinaires sont plus économiques que les médicaments parce qu'ils sont plus puissants. Essayez les "Royal" et vous verrez.

Au Lac Champlain.

Dimanche dernier MM. Geo. DesRochers, I. N. Ducoudré, Jos. Rivard, N. Alcide Guillaud, Geo. Guillaud, tous de Joliette; Arthur Cornélien et Jos. Cornélien, de Bathier, sont arrivés en cette ville en route pour le Lac Champlain et Saratoga.

Ils avaient notisé le yacht l'Étendard, capt. St Jacques, qui a levé l'ancre sur les deux heures de l'après-midi.

Nos meilleurs souhaits aux voyageurs, qui devront être de retour vendredi.

Action de \$100,000

Un capitaliste français, M. le baron de Sellères, a donné instruction à ses avocats, MM. Augé et Lafontaine, d'intenter une action en dommages intérêts pour \$100,000, contre le syndicat de la manufacture de Berthier.

Le demandeur allègue que les défendeurs ont refusé de remplir les conditions d'un contrat passé avec lui.

Bibliographie.

Nous accusons réception, avec remerciements, du recueil de poésie que vient de publier M. Rémi Tremblay, sous le titre de "Coups d'aile et coups de bec".

Ce recueil contient les meilleures pièces de poésie que M. Tremblay a fait paraître dans les divers journaux du pays depuis quelques années.

Il y en a parmi que l'auteur aurait dû laisser dans l'ombre, tout comme il aurait dû ne les avoir jamais écrites ; mais il y en a, par contre, un certain nombre qui sont très bien sous tous les rapports.

Nouvelle Manufacture

M. le maire Taillon nous apprend que MM. J. B. Lasnier & fils, de la Pointe Lévis, manufacturiers de cierges, devront transporter leur manufacture en cette ville au printemps prochain, peut-être même dans le cours de cet automne.

Mort d'un Sénateur.

M. le sénateur Ferguson est mort mardi à sa résidence, à Bathurst, N. B. La santé de l'honorable monsieur laissait depuis longtemps à désirer.

Le lieutenant-colonel John Ferguson est né dans le comté d'Ayrshire, Écosse, en 1813, et il vint se fixer à Bathurst en 1836.

Il siégea au Conseil législatif du Nouveau Brunswick depuis le mois de septembre 1864 jusqu'à la Confédération, alors qu'il fut appelé au sénat. Il appartenait au parti conservateur.

Les Enfants prennent avec plaisir le Cathartic Composé de Campbell, il est agréable au goût et agit sans produire de coliques.

Gros Serpent.

Dimanche dernier, M. Anselme Bastarache, du fond de la Bane de Bouctouche, en allant dans l'après-midi visiter son champ de blé, fut saisi d'épouvante de voir se dresser devant lui la tête d'un gros serpent. Le peur lui fit saisir une racine qui était à côté de lui et il asséna un coup violent sur la tête du reptile, qui fut un instant étourdi, mais ensuite voulut s'élever sur Bastarache. Or, celui-ci avait repris son sang froid et était sur ses gardes, et un couple de coups frappés avec adresse achevèrent de tuer le serpent. Le reptile avait plus de six pieds de longueur et une circonférence de 13 à 14 pouces de grosseur. Quand on l'ouvrit on trouva qu'il avait un lapin dans le corps.

Un individu, descendu dans un hôtel, à dix, couché et déjeuné. Il informe alors la patronne qu'il n'a pas d'argent.

—Mais pourquoi n'avez-vous pas dit hier ?

—Mon Dieu ! madame, répond notre homme imperturbablement, j'ai pensé que vous seriez déjà bien assez contrariée de l'apprendre ce matin.

Vente à l'Enchère.

Avis est par les présentes donné que le sieur Louis Morasse, de la ville de Sorrel, dans le district de Richelieu, vendra au dit lieu de Sorrel, au bureau de A. A. Brunneau, Ecr., avocat, par enchères publiques, le 28 septembre prochain (1888), le steamer ou steam tug le "St-George" ; le steamer est fait en vertu de l'art. 42 du ch. 128 du st. 36 Victoria, pour rembourser au dit Louis Morasse le montant d'une hypothèque (mortgage) de mille dollars, avec intérêt de 8 % par année, laquelle hypothèque (mortgage) émanant enregistré au bureau de la Douane, dans les cités et districts de Montréal, a été consentie, en vertu du statut sus-cité, au dit Louis Morasse, pour lui, ses héritiers et ayants cause, sur le dit steamer ou steam tug le "St-George" par Dame Sophie Constantin, pour elle ses héritiers et ayants cause, épouse séparée de biens de Joseph Nadeau, navigateur, de la ville de Sorrel, dit district de Richelieu, le 29 octobre 1887, et dûment autorisée par le dit Joseph Nadeau, en présence de W. H. Chappelle, Ecr., N. P.

LOUIS MORASSE, Seul, 28 août 1888.—lu.

Un point important.

DOTATION DES ENFANTS.

Pour les pères de famille, un point important est de doter leurs fils ou leurs filles. Malheureusement, c'est un point fort difficile pour le plus grand nombre, et qui, jusqu'à présent, a été d'une réalisation absolument impossible à plusieurs.

Nous osons dire, néanmoins, que la difficulté est aujourd'hui en grande partie levée, et que l'impossibilité n'existe presque plus pour personne. Et cela est dû particulièrement à la Manufacturers' Life Insurance Co.

Cette puissante compagnie d'assurance a présenté au public un système dit système de DOTATION DES ENFANTS, système magnifique, qui comporte de précieux avantages ; système fort en vogue chez nos voisins d'Ontario et qui ne devrait pas tarder à le devenir dans notre Province de Québec.

Le père peut, par une Police de dotation, assurer son enfant dès avant que celui-ci ait un an accompli. Oui, à peine le nouveau-né est-il apporté des fonts sacrés du baptême, que le père ou le parrain, soucieux de l'avenir de cet enfant, peut le doter d'une Police dont le montant, y compris les profits accumulés, sera payable à cet enfant lui-même parvenu à l'âge de dix-huit ans, ou de vingt-cinq ans, ou de vingt-cinq ans, au choix du dotant.

Jusqu'à 15 ans, un enfant peut être assuré d'une dotation qui lui sera payable à 18, 21 ou 25 ans.

À 18 ans non encore accomplis, un enfant peut être assuré d'une dotation qui ne lui sera payable que lorsqu'il aura atteint 25 ans.

Si l'enfant meurt avant la fin de la période de dotation, les primes sont remboursées au dotant.

Et remarquez que le bénéficiaire d'une Police de dotation, s'il vit à l'époque de l'expiration de la Police, retire en argent comptant non seulement le plein montant de l'assurance, mais aussi tous les PROFITS accumulés.

Pour plus de renseignements, s'adresser au représentant de la Manufacturers' Life Insurance Co. A. P. Vanasse, avocat, Sorrel. Lire dans nos colonnes l'annonce de la Manufacturers'.

Speculation

GEO. A. ROMER, BANQUIER ET COURTIER, 40 & 42, Broadway et 51, New Street, NEW-YORK CITY.

Stocks, Obligations, Grain, Provisions et Pétrole

Achetés, vendus et transportés sur mer

L'Eglise célébrait, le 4 août courant, la fête d'un des saints les plus illustres et les plus dignement canonisés, saint Dominique. L'Eglise glorifie en lui un de ses fils les plus aimants, l'infatigable défenseur de la vraie foi, l'instituteur et le propagateur de la dévotion du saint Rosaire, le réformateur des mœurs, le père d'une de ces admirables et fécondes familles religieuses qui sont, à travers les siècles, le témoignage de l'immortelle vitalité de l'Eglise. Dominique, né en 1170, près d'Osma, en Espagne, appartenait à une famille illustre ; mais rien ne put retenir le dans le monde.

Tout jeune, il prit l'habit religieux, sous lequel il combattit sans relâche, pour la vérité. On ne compte pas les morts ressuscités et les miracles de toutes sortes qu'il accomplit, et qui amenèrent, treize ans à peine après sa mort, le pape Grégoire IX à le placer sur les autels.

Jusqu'au commencement du siècle dernier, l'Ordre de saint Dominique avait donné à l'Eglise quatre Papes, soixante cardinaux, cent cinquante archevêques, plus de huit cents évêques, un grand nombre de martyrs, quantité de confesseurs, canonisés et béatifiés.

Un individu, descendu dans un hôtel, à dix, couché et déjeuné. Il informe alors la patronne qu'il n'a pas d'argent.

—Mais pourquoi n'avez-vous pas dit hier ?

—Mon Dieu ! madame, répond notre homme imperturbablement, j'ai pensé que vous seriez déjà bien assez contrariée de l'apprendre ce matin.

Vente à l'Enchère.

Avis est par les présentes donné que le sieur Louis Morasse, de la ville de Sorrel, dans le district de Richelieu, vendra au dit lieu de Sorrel, au bureau de A. A. Brunneau, Ecr., avocat, par enchères publiques, le 28 septembre prochain (1888), le steamer ou steam tug le "St-George" ; le steamer est fait en vertu de l'art. 42 du ch. 128 du st. 36 Victoria, pour rembourser au dit Louis Morasse le montant d'une hypothèque (mortgage) de mille dollars, avec intérêt de 8 % par année, laquelle hypothèque (mortgage) émanant enregistré au bureau de la Douane, dans les cités et districts de Montréal, a été consentie, en vertu du statut sus-cité, au dit Louis Morasse, pour lui, ses héritiers et ayants cause, sur le dit steamer ou steam tug le "St-George" par Dame Sophie Constantin, pour elle ses héritiers et ayants cause, épouse séparée de biens de Joseph Nadeau, navigateur, de la ville de Sorrel, dit district de Richelieu, le 29 octobre 1887, et dûment autorisée par le dit Joseph Nadeau, en présence de W. H. Chappelle, Ecr., N. P.

LOUIS MORASSE, Seul, 28 août 1888.—lu.

Un point important.

DOTATION DES ENFANTS.

Pour les pères de famille, un point important est de doter leurs fils ou leurs filles. Malheureusement, c'est un point fort difficile pour le plus grand nombre, et qui, jusqu'à présent, a été d'une réalisation absolument impossible à plusieurs.

Nous osons dire, néanmoins, que la difficulté est aujourd'hui en grande partie levée, et que l'impossibilité n'existe presque plus pour personne. Et cela est dû particulièrement à la Manufacturers' Life Insurance Co.

Cette puissante compagnie d'assurance a présenté au public un système dit système de DOTATION DES ENFANTS, système magnifique, qui comporte de précieux avantages ; système fort en vogue chez nos voisins d'Ontario et qui ne devrait pas tarder à le devenir dans notre Province de Québec.

Le père peut, par une Police de dotation, assurer son enfant dès avant que celui-ci ait un an accompli. Oui, à peine le nouveau-né est-il apporté des fonts sacrés du baptême, que le père ou le parrain, soucieux de l'avenir de cet enfant, peut le doter d'une Police dont le montant, y compris les profits accumulés, sera payable à cet enfant lui-même parvenu à l'âge de dix-huit ans, ou de vingt-cinq ans, ou de vingt-cinq ans, au choix du dotant.

Jusqu'à 15 ans, un enfant peut être assuré d'une dotation qui lui sera payable à 18, 21 ou 25 ans.

À 18 ans non encore accomplis, un enfant peut être assuré d'une dotation qui ne lui sera payable que lorsqu'il aura atteint 25 ans.

Si l'enfant meurt avant la fin de la période de dotation, les primes sont remboursées au dotant.

Et remarquez que le bénéficiaire d'une Police de dotation, s'il vit à l'époque de l'expiration de la Police, retire en argent comptant non seulement le plein montant de l'assurance, mais aussi tous les PROFITS accumulés.

Pour plus de renseignements, s'adresser au représentant de la Manufacturers' Life Insurance Co. A. P. Vanasse, avocat, Sorrel. Lire dans nos colonnes l'annonce de la Manufacturers'.

Speculation

GEO. A. ROMER, BANQUIER ET COURTIER, 40 & 42, Broadway et 51, New Street, NEW-YORK CITY.

Stocks, Obligations, Grain, Provisions et Pétrole

Achetés, vendus et transportés sur mer

LES TEMPS SONT DURS

Presque tout le monde s'accordera avec nous et admettra qu'en général c'est bien vrai que les temps sont durs et que "l'argent est rare." Nous avons besoin d'argent et il nous faut avoir de l'argent ; nous avons en conséquence décidé de vendre la balance de "Notre Stock d'Été", à des prix qui devront faire venir l'argent,

A DES PRIX QUI VOUS FERONT ACHETER

ETOFFES D'ETE pour ROBES

Votre chance pour un bon achat

Mousseline, Indienne, Ginghams.

Tout devra être massacré.

Nous entendons faire des affaires.

Le commerce est tranquille

Il faut le rendre Actif.

AU VIEUX MAGASIN DE MORGAN,

EN FACE DU MARCÉ

R. Duckett SOREL.

ATTENTION HOTEL

TEMPERANCE, M. F. B. Ed. BOURQUE, PROPRIÉTAIRE.

Le soussigné offre en vente son hôtel et son contenu.

EXCURSION.

L'excursion de dimanche, de Montréal et Sorel à Trois-Rivières, a bien réussi quant au nombre des excursionnistes...

LE CONCERT.

Pendant le trajet l'Harmonie a exécuté plusieurs morceaux qui ont été fort appréciés.

- 1 Ouverture... Mes adieux à l'Amérique... Leroux; 2 Solo de Cornet... Hylda; 3 Valse... Graziana; 4 Polka... La Messagerie... Krul; 5 Patrouille des chats, morceau qui a été bissé;

LE SERVICE.

A bord du bateau tout a été ce qu'il fallait, les passagers se sont tous montrés empressés, dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs...

LES REPAS.

ont été fournis par M. F. X. Beauchemin, restaurateur, No 14, Rue des Commissaires, Montréal, et nous devons à la vérité de dire que nul autre maître d'hôtel n'aurait pu faire, dans les circonstances, mieux que M. Beauchemin pour satisfaire ses hôtes.

QUATRE CONSTABLES.

MM. Lapierre, Sénéchal, DesRosières et le Sergent Beauchemin, et ces messieurs ont su faire observer, pendant le voyage, — chose facile d'ailleurs — le meilleur ordre possible.

Avant d'arriver à Sorel M. A. Demuy, le principal organisateur du voyage, reçut une véritable ovation.

L'Harmonie joua expressément pour lui une couple de jolis morceaux, puis on lui présenta une adresse à laquelle il répondit par quelques mots appropriés. Comme bien on pense l'adresse et la réponse furent vivement applaudies.

Le Berthier est retourné à Montréal sur les 11 heures.

En finissant, nous félicitons les organisateurs de leur succès et les remercie de leur gracieuse invitation.

AUX DAMES. — Mme Utric Chapdelaine a l'honneur d'annoncer aux Dames de Sorel et des environs qu'elle vient d'engager une modiste expérimentée pour FAIRE DES ROBES, et qu'elle est prête dès maintenant à prendre les mesures qu'on voudra bien lui confier.

Comme par le passé elle aura toujours un magnifique assortiment de chapeaux pour Dames. Les chapeaux d'automne qu'elle recevra ces jours-ci ont été achetés dans le premier choix.

Mme UL. CHAPDELAINE, Petite Rue près du Bureau de Poste, Sorel, 27 août 1888. — 21

Notre ami, M. Anselme Plamondon, de Saint-Marc, est actuellement à se faire bâtir un magnifique magasin avec maison d'habitation, à trois étages, en bois, et solage en pierre.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

M. L. H. Paquin, marchand, de cette ville, a cultivé cette année un jardin potager dont il a retiré beaucoup de profit.

Un de ces concombres, cassé accidentellement hier, a pesé plus de 4 livres, et ce concombre était encore vert et susceptible de profiter.

Parlez-vous d'un concombre comme celui-là!

Vendredi dernier, sur les neuf heures du soir, la servante de M. Charles Daveluy aperçut un homme qui, muni d'une échelle, cherchait à pénétrer dans l'étage supérieur de la maison.

Elle donna aussitôt l'alarme, mais le voleur était disparu.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

On a cependant été le reconnaître, et la police est sur ses traces.

AVIS AUX CONTRACTEURS. On recevra à ce bureau jusqu'après l'arrivée des mailles de l'est et de l'ouest, le 28ème JOUR DOCTOIRE PROCHAIN, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la mention: "Soumissions pour le Canal du Saut Ste-Marie" pour la construction d'un canal sur le côté canadien de la rivière, à travers le Ste-Marie.

Les travaux seront donnés en deux parties, la première comprendra la construction du canal à travers l'île, et la seconde des travaux de creusement du canal et de la construction des ponts.

On pourra voir jusqu'à et après MARDI, le 30ème JOUR DOCTOIRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans, et dans le bureau de l'ingénieur, se procurer des formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes formules relativement aux travaux, au bureau de l'ingénieur local dans la ville du Saut Ste-Marie.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont toutes strictement conformes aux formules fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le soumissionnaire accepte de soumissionner la localité et la nature des substances matérielles trouvées en croissant.

Dans le cas de soumission par des sociétés, on devra joindre les signatures de tous les associés, de la nature, l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société, et de plus chaque soumission pour la construction du canal sera accompagnée d'un dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal à ses deux extrémités et la construction des piles devra être accompagnée d'un dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal à ses deux extrémités et la construction des piles devra être accompagnée d'un dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

Le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire, et le dépôt de \$7,500 en espèces, et de \$100,000 en obligations de la Province de Québec, sera remis au soumissionnaire.

A VENDRE Machines à vapeur, Presses, Cylindres, Etc, Etc, Etc

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échappés contre Orgues et Pianos de seconde main.

Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs. Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi, n'ayant point de dépenses, il peut vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile. Les meilleurs pour rencontrer M. Péloquin à son domicile, sont le samedi et le dimanche.

On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui envoie son avis.

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre des machines à vapeur, orgues ou pianos, suivant le cas.

A tous jours des chevaux à vendre et en achetés à d'excellentes conditions. Il y aura toujours moyen de s'arranger.

Sorel, 30 juillet 1888.—Jan.

P. PELOQUIN, St-Ours.

ASTHME & CATARRHE. Guéris par les CIGARETTES ESPIC

Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies. PARIS, Vente en Gros, J. ESPIC, rue Saint-Lazare, 80

Reçu dans les principales Pharmacies de Montréal, Québec, Sorel, etc.

J. A. GERMAIN. SOREL, P. Q.

Vente de réception en magasin pour les articles de nouveautés

DE PRINTEMPS. Etoffes à robes, couleurs nouvelles, de tous les prix.

CACHEMIRE et SERGES à prix réduits et de 1ère qualité.

Tweeds! Tweeds!! Tweeds!!! COTONS A TRÈS BAS PRIX.

Spécialité en fait d'articles de dent. UN BON FAUTEUIL EST ATTACHÉ À L'ÉTABLISSEMENT.

COUPE GARANTIE. J. A. GERMAIN

Bloc Kittow en face de chez M. Cyrille Labeille

Attention!!

Le soussigné a le plaisir d'annoncer au public en général qu'il est prêt, comme par le passé, à fournir à quiconque le demandera, à des prix réduits, toutes sortes d'INSTRUMENTS ARATOIRES, provenant des meilleures manufactures de la Province d'Ontario et de celle de Québec, notamment

MOISSONNEUSES, CHARRUES, SEMOIRS, FAUCHEUSES, MOISSONNES ET LIEUSES tout à la fois, MACHINES à battre le GRAIN, PRESSES à FOIN, ETC.

—AUSI DES MACHINES À COUDRE— LES CELEBRES WHITE, ET AUTRES AU DESIR DES GENS.

Il tient en outre des GÉRÉTOILES de tous les prix et des PIÈRES TOMBALES qu'il exécute aussi sur commande. Toutes pièces de réparations pour les articles dont il est l'agent peuvent être promptement obtenues à sa résidence même.

—LE TOUT À DES PRIX MODÉRÉS—

PAUL CHEVALIER, BERTHIER (EN HAUT)

P. S.—M. CHEVALIER tient aussi un bureau d'agences générales, 3 février, 88.

ATTENTION!!

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer au public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il viennent d'ouvrir,

Place du marche Richelieu, DEUXIÈME PORTE DE

M. FELIX PLOUF, —UN—

Nouveau Magasin

D'épicerie, Provisions et Liqueurs, des mieux choisies et assorties, qu'ils vendront à des prix réduits.

Tout, dans ce magasin, sera de première classe, toujours frais, et le stock sera constamment renouvelé. Les propriétaires, qui sont bien connus, comptent sur un encouragement libéral du public; de leur côté, rien ne sera négligé pour donner à ceux qui les visiteront toute entière satisfaction.

Chapdelaine & Lacouture, MARCHANDS-ÉPICIERS.

Place du marché - - Sorel, P. Q. RODRIQUE (PITT) CHAPDELAINE & ALFRED LACOUTURE MAISON FONDÉE EN 1872

VIN ST-MICHEL. M. J. O. Boucher a reçu ces jours-ci un envoi spécial de VIN ST-MICHEL, tant prisé par les malades. Ce vin est tout simplement exquis et les malades ne pourraient jamais trouver mieux.

— Aussi nous n'hésitions pas à le leur recommander.

Si vous voulez avoir un bon petit jambon maigre et succulent, allez voir A. C. Trempe; en même temps vous paierez les cigares Mungo, Progress et Pegg-top. Aussi un lot considérable de paniers à marché, qu'il vendra à des prix modiques.

Nous avons été enchanté de voir et goûter les magnifiques vins eau-de-vie et Gin que M. A. C. Trempe a reçus dernièrement. Ces diverses liqueurs sont de son importation directe.

les remèdes de Holloway les ont atteints, et dans toutes les régions où ces fameux médicaments ont pénétré les malades ont eu occasion de se réjouir. Dans l'Amérique anglaise depuis le Territoire de la Baie d'Hudson jusqu'au point le plus au sud sur le lac Erie, depuis le Labrador jusqu'à l'Asie, et de fait dans tous les lieux où ils ont été employés, ils ont obtenu des succès remarquables et constants dans les douleurs sciatiques et scrofuleuses, l'inflammation des organes respiratoires et l'élargissement du foie.

Thomas Holloway comme tous les grands innovateurs qui attaquent les choses anciennes, pour y substituer du nouveau, a été assailli par les esclaves des précédents en Angleterre et dans les colonies. L'hostilité n'a fait que redoubler son énergie enchaînant la population de ses remèdes confondant ses adversaires, plus efficacement que des paroles, il les a expédiés dans toutes les parties du monde et a laissé égarer les théoriciens. Il est évident qu'il est difficile de convaincre les millions de malades qui ont bénéficié de son remède qui coupe la fièvre en quelques jours, guérit les maladies bilieuses les plus obstinées, remplace la débilité par la force, et donne à l'homme épuisé par le travail un nouveau bailli de santé, est une moquerie. Il est trop tard aujourd'hui pour soulever de telles objections contre Holloway et ses étonnantes remèdes. Sa réputation n'est pas moins établie que les limites de la chrétienté, et les cris de l'envie et des préjugés ne seront pas entendus au milieu des acclamations de la multitude dans tous les pays, qui ont trouvé la santé dans ces préparations inestimables.

La Mère de l'Incarnation.

GUÉRISONS EXTRAORDINAIRES.

Monsieur le Rédacteur. Veuillez publier pour l'édition de vos lecteurs le récit de deux guérisons que je vous envoie écrites par l'Invocation de la Vénérable Marie de l'Incarnation; le premier est des Grondines, en date du 28 juillet, le second, de l'officialité de St Germain de Rimouski, en date du 19 août 1888.

Madame Virginie B. Arcand nous écrit: " Dans le cours de l'été dernier, j'ai éprouvé un grand mal d'y avoir de sorte que j'ai essayé un remède et loin d'en avoir du soulagement non mal empirai toujours. Et à l'instinct on me vint une pensée de m'adresser à la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation pour obtenir ma guérison en faisant une neuvaine en son honneur et en me lavant les yeux avec l'eau miraculeuse que j'ai eue de votre monastère. Alors, dès la première fois que j'ai mis l'eau dans ma vue j'ai senti du mieux et dans l'espace de huit jours, j'ai été entièrement guérie. Si vous plait, ma bonne Mère, énumérez cette guérison au nombre des faveurs obtenues par cette grande sainte; car en sollicitant ma guérison, j'ai promis de la faire publier si elle m'exaucerait.

Officialité du diocèse de Rimouski CAUSE DE BÉNÉDICTION DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MARIE DE L'INCARNATION, RELIGIEUSE URSELINE DE QUÉBEC.

Madame Virginie B. Arcand nous écrit: " Dans le cours de l'été dernier, j'ai éprouvé un grand mal d'y avoir de sorte que j'ai essayé un remède et loin d'en avoir du soulagement non mal empirai toujours. Et à l'instinct on me vint une pensée de m'adresser à la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation pour obtenir ma guérison en faisant une neuvaine en son honneur et en me lavant les yeux avec l'eau miraculeuse que j'ai eue de votre monastère. Alors, dès la première fois que j'ai mis l'eau dans ma vue j'ai senti du mieux et dans l'espace de huit jours, j'ai été entièrement guérie. Si vous plait, ma bonne Mère, énumérez cette guérison au nombre des faveurs obtenues par cette grande sainte; car en sollicitant ma guérison, j'ai promis de la faire publier si elle m'exaucerait.

Il y a deux ans j'ai été prise d'un mal cancéreux dans l'intérieur du nez et je me suis adressée à deux médecins Messieurs Fiset et Gauvreau, qui m'ont donné des remèdes destinés à être appliqués à l'intérieur et l'extérieur, mais je n'en ai éprouvé aucun soulagement.

Au mois de juin mil huit cent quatre-vingt-sept, mon mari est venu à Montréal pour y travailler et j'y ai suivi. Dans cette dernière ville, je me suis adressée à un nommé Lacroix et à une femme Desmarais, dont j'ai employé les remèdes jusqu'au mois d'avril dernier, sans éprouver aucune amélioration. Me croyant perdue j'écrivis à ma mère, femme de Frs Joss, de Rimouski, que je la priais de penser à moi dans ses prières et de m'obtenir le secours de l'intercession de quelques autres personnes. Elle alla de suite trouver ceux en qui elle avait confiance, entre autres, M. le Grand Vicaire Langevin, qui remit pour moi à ma tante Ulger Le Page une image de la Vénérable Marie de l'Incarnation, lui recommandant de me l'envoyer.

En recevant cette image, je sentis renaitre mon courage et je commençai une neuvaine à la sainte religieuse pour obtenir ma guérison. Presque aussitôt je sentis que l'en-

flure et les douleurs disparaissaient et je ne me suis aperçue de rien depuis cette date, comme je l'écrivis à ma mère le 22 août. En commençant ma neuvaine je cessai tout remède et je n'ai pas eu besoin d'y recourir depuis, étant parfaitement guérie.

Ce témoignage étant reçu, la dite femme déclare qu'il contient la vérité, ne dit rien de plus et signe avec Nous, à l'Évêché de St Germain de Rimouski, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit.

URSULE ROSS, EDMOND LANGEVIN, V. G. J. O. SIMARD, Ptre, Chancelier.

Nouvelle Grocerie

Le soussigné informe tous ses connaissances, ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de grocerie.

RUE DU ROI

Dans l'ancien magasin de

M. François Labelle,

M. CYRILLE LABELLE

M. THOMAS TORIN.

et espère qu'il voudrait bien lui accorder une part de leur patronage.

De son côté il s'efforcera de donner à tous pleine et entière satisfaction.

Venez et vous serez bien servis.

D. Casaubon.

Sorel, 15 mai 1888.—3m.

E. BRASSARD

TAILLEUR

PLACE DU MARCHÉ RICHELIEU,

SOREL, P. Q.

COUPE GARANTIE

et ouvrage exécuté avec tout le soin et la diligence possibles.

Rien ne sera négligé pour donner à tous pleine et entière satisfaction.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Août 1888.

STATUTS DU CANADA

ET

Publications Officielles

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts. Prix des deux volumes \$5.00.

R. CHAMBERLAIN.

Imprimeur de la Reine et contre-lettre de la Papeterie.

Département des Impressions et de la Pa-

Ottawa, le 15 juin 87.

Sorel, 19 septembre 1887.

AVIS aux Constructeurs

Public en général.

Le soussigné prend la liberté de rappeler qu'il est en état de fournir la MAGNIFIQUE BOIS DE CHARPENTE à des prix revativement TRÈS BAS.

—AUSI—

Du Bardeau, le plus beau, sans contrepoint qui ait été reçu en ville.

CONDITIONS FACILES.

Rappelez-vous que toujours je serai prêt à me charger de tous travaux de construction qu'on voudra bien me confier.

Ouvrage bien fait et prompt exécution.

Wm BOLVIN,

Sorel, 25 février 1888.—j.m.

AUX AGENTS

LA CIE. CANADIENNE D'AGENCES, 46 et

48 Front Street East, Toronto prépare les paquets d'agences les plus propres, les plus complets et les plus marchands de l'Amérique.

Employez 25 cents pour un échantillon de nos catalogues No 4. Envoyez la peluche fine. Indiquez vos préférences quand les timbres sont inclus pour une réponse.

3 août.—j.m.

A VENDRE

Cette belle maison, rue Prince, No. 30

voisin de M. Nolin. Conditions faciles.

S'adresser à

Dame Vve ANTOINE BENOIT

Sorel, 11 juin 1888.—la

HOTEL DE LA CITE

Place du Marché

SOREL P. Q.

Cet hôtel, situé à deux pas des quais de la CIE RICHELIEU et à proximité des CHARS DU PACIFIQUE et du MONT-REAL & SOREL, offre au public voyageur le confort et tous les avantages possibles.

Prix Réduits,

SERVICE REGULAR, PROMPT ET EFFICACE—

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX.

Avantages exceptionnels pour les pensionnaires de la ville.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

J. B. Leclerc,

PROPRIETAIRE

Sorel 29 mai 1888.

Rubans de Soie.

Celles de nos lectrices qui désiraient avoir un beau paquet de rubans superflus et assortis (par la maille), de diverses largeurs et de toutes les dernières nuances fashionables; pour cordons de chapeaux, cravates, rubans pour le cou, garnitures de chapeaux et de robes, boucles, ouvrages de fantaisie, peuvent faire un marché étonnamment fort, dû à la facilité récente d'une grande manufacture de rubans, en envoyant seulement 25 cents (En timbres de poste) à l'adresse que nous donnons ci-après.

Comme offre spécifique, cette maison donnera le double de la quantité de toute autre maison en Amérique si vous envoyez les noms et l'adresse de dix nouvelles matières, lorsque vous donnerez votre commande, en mentionnant le nom de ce journal.

Aucune pièce de moins d'une verge. Ou garantit de donner satisfaction, sinon l'on remettra l'argent avec plaisir. Trois paquets pour 60 cents. Adressez à LONDON RIBBON AGENCY, Jersey City, N. J.

Marché de Sorel.

Sorel 28 Aout 1888

LEGMES

Potatoes, le minot..... 0 30 à 0 40

Oignons, le minot..... 0 00 0 00

Fèves, le minot..... 0 10 0 20

Oignons, la tresse..... 0 10 0 20

Chouxdes Etats-Unis 0 30 0 05

Fèves, le terrinée..... 0 00 0 00

GRAINS

Blé, le minot..... \$0 00 à 0 60

Pois, le minot..... 1 00 2 00

Blé d'inde, le minot..... 90 1 00

Avoine, le minot..... 45 50

Sarrasin, le minot..... 70 75

Orge, le minot..... 00 00

Gardriole..... 00 00

Graine de mil..... 0 00 0 00

VIOLAIRES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 @ 1 50

Oies, la couple..... 0 00 0 00

Canards la couple..... 0 00 0 00

Poules, la couple..... 60 70

Pigeon, la couple..... 25 30

Petrids, la couple..... 00 00

Poulets..... 0 25 0 40

VIANDES

Boeuf, la lb..... 0 08 @ 0 12

Boeuf, 100 lb..... 9 00 10 00

Porc frais, la livre..... 0 10 0 12

Lard salé..... 0 09 0 12

Porc frais, 100 lb..... 9 00 9 50

Mouton, jeune quar. 0 35 0 55

Veau, jeune quartier 0 40 0 50

FARINE

Farine en quart..... 4 50 @ 5 70

Farine en poche, 100 lb 25 2 60

Farine de blé d'inde..... 1 90 2 60

Farine de gruau..... 3 25 3 50

Sarrasin..... 0 00 0 00

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 0 15 @ 0 20

Beurre salé..... 0 18 0 20

Œufs frais la douzaine 0 13 0 15

Laine la lb..... 0 30 0 35

Laine filée, la lb..... 0 75 0 80

Savon..... 0 06 0 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$00 12 @ 15

Miel en gâteau la lb..... 12 15

Sucre d'érable la lb..... 07 08

Graisse, la lb..... 12 15

Tabac en feuille la lb. 12 15

Paille, le 100 bottes..... 5 00 5 50

Foin, le 100 bottes..... 7 50 8 50

Peau de bœuf, la lb..... 06 7

Peau de veau..... 08 10

Sirap d'érable, le gallon..... 0 90 1 00

Peau de mouton jeune..... 0 00 0 00

Cochon vivant vieux..... 0 00 0 00

Cochon vivant, jeune..... 0 00 0 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE SOREL.

Avoine..... par 36 lbs. 0 50 à 0 55

Sarrasin..... 50 0 80 0 90

Orge..... 50 0 00 0 00

Pois..... 66 0 00 0 00

Grain de Lin 60 0 00 0 00

Fèves..... 60 0 00 0 00

Blé de semence..... 1 50 1 60

Tableau Indicateur

Chemins de Fer.

CHEMIN DE FER MONTRÉAL & SOREL

Les trains sur le "Montréal & Sorel" partent aux heures suivantes:

Tous les jours, excepté le dimanche, express MIXTE

HOTEL DU CANADA

Berthier-en-Haut,

Arthur Cornellier,

PROPRIETAIRE.

A DEUX PAS DU

Quai de la Cie Richelieu

—ET DU—

Chemin de Fer du Nord.

Bonnes Liqueurs, Cigares de Choix, Bonne Table, etc. etc.

Superbes salles d'échantillons pour les commis voyageurs.

—PRIX MODERES—

Une visite est sollicitée.

22 MAI 1888.

A VENDRE

A des conditions faciles, tout le grément et le mouillage du ST-HILAIRE qui a tant souffert de la tempête dans le lac St-Pierre l'automne dernier.

Comprenant tout le grément d'un petit mâit et deux tonnes à ancres, dont une de 750 lbs avec 90 brasses de chaîne 6/8 lignes, et l'autre de 350 lbs avec 60 brasses de chaîne 3/8 ligne. On vendra le tout en bloc ou séparément au gré des acheteurs.

Pour plus amples informations s'adresser à M. CHARLES RICHER LAFLECHE

SAINT-JEAN, P. Q.

ou au soussigné, J. G. TRAHAN,

NOTRE-DAME DE STANBRIDGE P. Q.

Hotel Union

BERTHIER Junction

Elie Bayeur,

PROPRIETAIRE.

Bonnes Encries, Bonne Cour, Bonnes Chambres, Bonnes Tables.

Voitures à la disposition des voyageurs.

—PRIX MODERES—

Liqueurs et Cigares de choix.

29 juillet 1887.—3m.

Hotel Victoria.

Rue de la Reine, Sorel

Ancien Hotel Yamaska

PROPRIETAIRE

Ce magnifique hôtel est... ablement situé, coin des rues de la

REINE et GUY DE

à deux pas de la traversée de l'hôtel et à quelques centaines de pieds du St Laurent et du débarcadere du Montréal et Sorel.

L'intérieur, tout refait à neuf, est très bien divisé et offre aux voyageurs tout le confort désirable.

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX, BONNE TABLE, BONS LITS, etc. etc.

BOURSES les plus sages de Sorel. COUR converti.

VOITURES ET CHEVAUX de louage à la disposition du public.

Les prix sont des plus modérés.

Le propriétaire s'efforcera de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. LEVILLER, PROPRIETAIRE.

Sorel, 23 août 1887.

CHAUSSURES !

E. SENECAL & CIE.

Désirent informer le public qu'ils tiennent constamment en stock un assortiment considérable de chaussures de toutes sortes et dans les dernières modes, et que leurs prix de vente sont exceptionnels.

Comme par le passé, ils s'efforcent de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

H. Senecal & Cie,

Coin des Rues de ROI et AUGUSTA,

EN FACE DU MARCHÉ.

17 septembre 1886.

Ferblanterie!

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour tous ouvrages en Fer blanc, Tôles galvanisées, etc. etc. Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

Aussi un stock considérable de TUYAUX et de RECOUVRES de toutes espèces.

On se chargera de MONTER LES TUYAUX dans toutes les endroits de la ville.

A. GARCEAU, FILS & CIE.,

ENSEIGNE DU GROS ARROSOIR ROUGE

Sorel, 11 avril 1883.

NEWSPAPER

Advertisement

Recettes

Publicité

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé

Recommandé